

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE CE 21 JUIN 2023
À 10 H, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE
M. LUC SIMARD.**

Sont présents à cette réunion : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien et M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance extraordinaire à 10 h.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Luc Simard valide auprès des membres du conseil d'administration la réception de l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire. Il est signifié par tous que l'avis leur a été acheminé et qu'il respecte le délai prescrit.

Résolution 2023-06-3043

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Lieux d'enfouissement technique (LET)
 - 4.1 Octroi de contrat – Modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station – Fourniture d'équipement des bassins de décantation partie 1
 - 4.2 Octroi de contrat – Modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station – Fourniture d'équipement recirculation interne
 - 4.3 Octroi de contrat – Modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station – Fourniture d'équipement des bassins de décantation partie 2
 - 4.4 Octroi de contrat – Modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station – Fourniture d'équipement des bassins des boues aérées
 - 4.5 Octroi de contrat – Modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station – Fourniture d'équipement sortie des bassins de décantation stage 1
 - 4.6 Octroi de contrat – Modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station – Fourniture d'équipement entrée des bassins de décantation stage 2
 - 4.7 Octroi de contrat – Travaux de recouvrement final phase 4 au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station

5. Centres de compostage
 - 5.1 Autorisation de signature – Demande de certificat d'autorisation du centre de compostage d'Hébertville-Station
6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

4. LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2023-06-3044

4.1 OCTROI DE CONTRAT – MODIFICATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAUX USÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION – FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DES BASSINS DE DÉCANTATION PARTIE 1

ATTENDU QUE la Régie désire remédier aux nombreuses problématiques que rencontre la filière de traitement d'eaux usées au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le rapport du consultant spécialisé de la Régie fait état des aspects mécaniques à corriger et mentionne les recommandations pour remédier à la situation;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à un fournisseur spécialisé, soit Aquateck pour les pompes de recirculation;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Aquateck	8 925,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station relativement à la fourniture d'équipement des bassins de décantation partie 1 à l'entreprise Aquateck pour un montant de 8 925,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même les surplus non affectés.

Résolution 2023-06-3045

4.2 OCTROI DE CONTRAT – MODIFICATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAUX USÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION – FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT RECIRCULATION INTERNE

ATTENDU QUE la Régie désire remédier aux nombreuses problématiques que rencontre la filière de traitement d'eaux usées au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le rapport du consultant spécialisé de la Régie fait état des aspects mécaniques à corriger et mentionne les recommandations pour remédier à la situation;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à un fournisseur spécialisé, soit Bray Controls Canada Ltd pour des vannes de papillons;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Bray Controls Canada Ltd	23 560,45 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station relativement à la fourniture d'équipement pour la recirculation interne à l'entreprise Bray Controls Canada Ltd pour un montant de 23 560,45 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même les surplus non affectés.

Résolution 2023-06-3046

4.3 OCTROI DE CONTRAT – MODIFICATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAUX USÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION – FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DES BASSINS DE DÉCANTATION PARTIE 2

ATTENDU QUE la Régie désire remédier aux nombreuses problématiques que rencontre la filière de traitement d'eaux usées au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le rapport du consultant spécialisé de la Régie fait état des aspects mécaniques à corriger et mentionne les recommandations pour remédier à la situation;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à un fournisseur spécialisé, soit Conval Québec en ce qui concerne les nanomètres;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Conval Québec	2 727,21 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station relativement à la fourniture d'équipement des bassins de décantation partie 2 à l'entreprise Conval Québec pour un montant de 2 727,21 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même les surplus non affectés.

Résolution 2023-06-3047

4.4 OCTROI DE CONTRAT – MODIFICATION DE L’USINE DE TRAITEMENT D’EAUX USÉES AU LET D’HÉBERTVILLE-STATION – FOURNITURE D’ÉQUIPEMENT DES BASSINS DES BOUES AÉRÉES

ATTENDU QUE la Régie désire remédier aux nombreuses problématiques que rencontre la filière de traitement d’eaux usées au lieu d’enfouissement technique (LET) d’Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le rapport du consultant spécialisé de la Régie fait état des aspects mécaniques à corriger et mentionne les recommandations pour remédier à la situation;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à un fournisseur spécialisé, soit D.M. Valve & Controls Inc. en ce qui concerne les valves télescopiques;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
D.M. Valve & Controls Inc.	11 457,26 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour la modification de l’usine de traitement d’eaux usées au LET d’Hébertville-Station relativement à la fourniture d’équipement des bassins de boues aérées à l’entreprise D.M. Valve & Controls Inc. pour un montant de 11 457,26 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même les surplus non affectés.

Résolution 2023-06-3048

4.5 OCTROI DE CONTRAT – MODIFICATION DE L’USINE DE TRAITEMENT D’EAUX USÉES AU LET D’HÉBERTVILLE-STATION – FOURNITURE D’ÉQUIPEMENT SORTIE DES BASSINS DE DÉCANTATION STAGE 1

ATTENDU QUE la Régie désire remédier aux nombreuses problématiques que rencontre la filière de traitement d’eaux usées au lieu d’enfouissement technique (LET) d’Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le rapport du consultant spécialisé de la Régie fait état des aspects mécaniques à corriger et mentionne les recommandations pour remédier à la situation;

ATTENDU QUE la Régie a contacté des entreprises pour soumettre des offres sur diverses pièces et divers accessoires nécessaires à la modification de l’usine;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à un fournisseur spécialisé, soit Endress+Hauser Canada Ltd pour les débitmètres;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Endress+Hauser Canada Ltd	20 997,25 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station relativement à la fourniture d'équipement de la sortie des bassins de décantation stage 1 à l'entreprise Endress+Hauser Canada Ltd pour un montant de 20 997,25 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même les surplus non affectés.

Résolution 2023-06-3049

4.6 OCTROI DE CONTRAT – MODIFICATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAUX USÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION – FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT ENTRÉE DES BASSINS DE DÉCANTATION STAGE 2

ATTENDU QUE la Régie désire remédier aux nombreuses problématiques que rencontre la filière de traitement d'eaux usées au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le rapport du consultant spécialisé de la Régie fait état des aspects mécaniques à corriger et mentionne les recommandations pour remédier à la situation;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à un fournisseur spécialisé, soit Provan Controls Inc. pour les caplets antiretour;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Provan Controls Inc.	2 265,01 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station relativement à la fourniture d'équipement de l'entrée des bassins de décantation stage 2 à l'entreprise Provan Controls Inc. pour un montant de 2 265,01 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même les surplus non affectés.

Résolution 2023-06-3050

4.7 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RECOUVREMENT FINAL PHASE 4 AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie doit procéder à la mise en place de recouvrement final chaque fois que certaines parties de cellules d'enfouissement sont complétées et que de nouvelles surfaces sont nécessaires, et ce, afin de limiter les apports d'eau et les dégagements de biogaz;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des propositions par appel d'offres public et que trois entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Les Entreprises Rosario Martel inc.	2 189 554,01 \$
Claveau et Fils inc.	1 873 273,21 \$
Les Entreprises Alfred Boivin inc.	2 352 740,96 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Claveau et Fils inc.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour les travaux de recouvrement final phase 4 au LET d'Hébertville-Station à l'entreprise Claveau et Fils inc. pour un montant de 1 873 273,21 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site.

5. CENTRES DE COMPOSTAGE

Résolution 2023-06-3051

5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DU CENTRE DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean fut constituée, par décret, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 9 octobre 2008 conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a pour mandat l'organisation, l'opération et l'administration de la gestion des matières résiduelles tel que décrit dans la loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., ch. Q-2) qui dessert les populations des MRC du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean n'a pas de certificat pour effectuer l'épandage des eaux de lixiviation sur les terres agricoles lui appartenant;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean désire optimiser le traitement et se donner la possibilité d'épandre, au besoin, des eaux de lixiviat sur les terrains lui appartenant près du rang 8;

ATTENDU QU'il faut déposer au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) une demande de certificat pour ce projet avant de procéder à l'épandage;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser monsieur Guy Ouellet, directeur général ou monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint, à agir pour et au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et à signer tout document relatif en lien avec le dépôt de la demande de certificat d'autorisation de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station.

Résolution 2023-06-3052

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de monsieur François Claveau, la séance est levée à 10 h 15.

Luc Simard, président

Guy Ouellet, directeur général